

Séance du 8 Avril 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	19
représentés	8
votants	27
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	23
Contre	4
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoints), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Nicolas DEVAUX, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET
Christine GRILLOT représentée par Véronique LAMBERT
Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Joël MOUREAUX représenté par André JOURD'HUI
Valérie BLONDEAU représentée par Jean-François GAILLARD
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON
Claire PROST-JACQUOT représentée par Antoine SEIGLE-FERRAND
Marie-Hélène RAFFANEL représentée par Laurent GAUDIN

Secrétaire de séance : Jacky REVERCHON

Convocation : 1^{er} avril 2022

n° 42

Objet : Attributions de subventions aux associations sportives et non sportives

VU les notes de synthèse n° 2022-038 et n° 2022-056 élaborées en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressées aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 8 avril 2022,

VU l'avis de la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 30 mars 2022,

VU l'avis du comité consultatif « sport, enfance, jeunesse, vie scolaire et handicap » réuni le 1^{er} avril 2022,

VU l'avis du comité consultatif « culture et patrimoine » réuni le 1^{er} avril 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que l'ensemble des associations a transmis un formulaire Cerfa lié aux demandes de subventions dûment rempli,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

1/ ATTRIBUE, à 23 voix pour et 4 voix contre, les subventions pour l'année 2022 aux associations non sportives comme suit :

1.1/ Subventions secteur scolaire :	6 300.00 €
- Sou des écoles publiques	1 000.00 €
* fonctionnement association (pour mémoire, 3 000.00 € attribués par délibération du 29-01-2021)	
- association de l'école J. Brel	
* Classe de mer (provision dans l'attente de la liste des enfants participant à la classe de mer)	2 300.00 €

.../. 2 –

- Côté Cour ligue enseignement	3 000.00 €
- Parents d'élèves Saint Louis (pas de demande) * fonctionnement association	0.00 €

1.2/ Subventions secteur culturel : 42 707.50 €

- La Séquanaise * fonctionnement sections culturelles * section théâtre	3 800.00 € 900.00 €
- Association de sauvegarde du patrimoine polinois	450.00 €
- Comité de sauvegarde de Mouthiers le Vieillard * fonctionnement	200.00 €
- Les Jacobins : Jacobins 2022	3 993.50 €
- Mi-Scène * fonctionnement association (délibération du 05.07.2019, versement réalisé)	10 500.00 €
- Festival de musiques baroques (pas de demande)	0.00 €
- association Toqué de tango	500.00 €
- Scènes du Jura	5 000.00 €
- La Montaine (10 000.00 €) * fonctionnement association * prestations monument * Jacobins 2022 * participation salaire chef orchestre	5 000.00 € 1 000.00 € 2 000.00 € 2 000.00 €
- Orgues Cavaillé Coll de Poligny (1 800 €) * fonctionnement * Jacobins 2022	300.00 € 1 500.00 €
- l'Echo des sons : festival décrivore	250.00 €
- Société d'Emulation du jura	500.00 €
- Lire au Coeur du Jura	500.00 €
- provision service repas Jacobins 2022 à répartir entre diverses associations en fonction de nombre de bénévoles	2 814.00 €
- Isatis : Jacobins 2022	1 500.00 €

1.3/ Subventions diverses : 21 515.50 €

- Association du personnel de la ville	6 900.00 €
- Les Amis de Charcigny (ne souhaite pas de subvention en 2022)	0.00 €
- ADIL Aide au logement	91.50 €

.../. 3 –

- Souvenir Français	150.00 €
- FNACA	135.00 €
- Association des Déportés, Internés	135.00 €
- Anciens Combattants du canton de Poligny	135.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Poligny (11 allocations vétéran)	825.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Poligny (arbre de Noël 27 € x 22 enfants)	594.00 €
- Prévention routière (pas de demande)	50.00 €
- Jeunes Sapeurs-pompiers Arbois-Poligny (pas de demande)	0.00 €
- Ecole du chat d'Arbois	1 000.00 €
- ALCG	5 000.00 €
- La Séquanaise: 120 ^{ème} anniversaire	6 500.00 €

2/ ATTRIBUE, à 24 voix pour, 4 voix contre, les subventions pour l'année 2022 aux associations sportives (52 074 €) comme suit :

- Association sportive collège J. Grévy (pas de demande)	0.00 €
- Association sportive du lycée H. Friant	568.00 €
- Association Entente Jura Centre Athlétisme * fonctionnement	1 267.00 €
- Club Escalade Les Baladins du Bathonien	335.00 €
- Association Bouliste polinoise	1 431.00 €
- Handball club polinois	9 935.00 €
- Poligny Jura Basket Comté * fonctionnement * communication	7 943.00 € 15 000.00 €
- La Séquanaise * sections sportives * section rugby * section karaté * section Aïkido (ne souhaite pas de subvention)	458.00 € 0.00 € 130.00 € 0.00 €
- Tennis club polinois	1 768.00 €
- Spéléologie	274.00 €
- Football club polinois	9 513.00 €
- Pétanque * fonctionnement * grand prix de la ville	1 000.00 € 158.00 €
- Boxe polinoise (ne souhaite pas de subvention)	0.00 €
- Association Sport et Forme	1 438.00 €
- Moto Club	856.00 €



Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,

Dominique BONNET

Envoyé en préfecture le 04/05/2022

Reçu en préfecture le 04/05/2022

Affiché le



ID : 039-213904345-20220408-42_SUBV_ASSOCIA-DE